



## Travail T.P. et réduction heures de travail cause d'une collègue

-----  
Par May24120

Bonjour à toutes et tous.

Voilà ma situation, je travaille en tant que contractuel de la fonction publique hospitalière depuis 1 an. J'effectue depuis mon entrée un temps plein.

Depuis peu, une collègue titulaire est revenue de son Accident de Travail, elle est maintenant en mi temps thérapeutique.

La direction a pris la décision de réduire mes heures et à 2 autres de mes collègues afin qu'elle puisse exercer dans notre service.

En gros, mes collègues et moi même, on effectuera des demi journées (au lieu de 8h de travail, on fera 4h30 et elle 3h30)

Le soucis s'est que cette collègue touchera l'intégralité de son salaire et elle fera son cota d'heure. Mes collègues et moi même, Nous ne perdrons pas notre salaire mais au niveau de la balance d'heure on sera en négatif et on devra des heures à l'établissement alors que nous n'avons pas eu notre mot à dire ?

Pour moi il est hors de question qu'elle touche à mes RC ou CA car pour moi, je trouve pas ça normal.

Sachant avant qu'elle intervienne dans notre service, elle était dans un autre, par contre là, la direction avait créé un poste rien que pour elle.

Je voudrais des réponses si s'est légal ou non et qu'elles sont nos droits et les recours que l'on peut faire.

Cordialement